



### RECONDUCTION n° 20/2 DU PROCES-VERBAL n° 10 - U - 369

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

<b>Concernant</b>	Un mur porteur, réalisé en briques de terre cuite de référence « BGV THERMO + » d'épaisseur 200 mm, recouvert sur une face par un enduit extérieur et sur l'autre par un doublage intérieur de référence DOUBLISSIMO® 32 13+100 (13 + 100 mm) (BPB PLACO).
<b>Demandeur</b>	BOUYER LEROUX 6 L'ETABLERE F – 49280 LA SEGUINIERE
<b>Extensions de classement reconduites</b>	Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence. Elles sont cumulables entre-elles après avis d'Efectis France. Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence, et portant les numéros suivants, sont reconduites : <b>17/1</b>
<b>Durée de validité</b>	Le procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions) et les extensions de classement (ainsi que toutes leurs éventuelles révisions) mentionnées ci-dessus, ainsi que celles qui seraient délivrées après la date d'édition de ce document, sont valables jusqu'au : <b>23 juillet 2025.</b> Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par Efectis France. Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence.

*Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent document. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.*

Maizières-lès-Metz, le 25 août 2020

X Renaud FAGNONI

Chargé d'Affaires  
Signé par : Renaud FAGNONI

X Renaud SCHILLINGER

Superviseur  
Signé par : Renaud SCHILLINGER

**1. INTRODUCTION**

Procès-verbal de classement de résistance au feu affecté au mur porteur réalisé en briques de terre cuite conformément aux modes opératoires donnés dans la norme NF EN 13501-2 « Classement au feu des produits de construction et éléments de bâtiment - Partie 2 : Classement à partir des données d'essais de résistance au feu à l'exclusion des produits utilisés dans les systèmes de ventilation ».

**2. LABORATOIRE D'ESSAI**

Nom : Efectis France  
Adresse : Efectis France  
Voie Romaine  
F - 57280 MAIZIERES-lès-METZ

**3. DEMANDEUR DE L'ESSAI DE REFERENCE**

Nom : BOUYER LEROUX  
Adresse : Lieu dit L'ETABLERE  
FR - 49280 LA SEGUINIERE

**4. ESSAI DE RESISTANCE AU FEU DE REFERENCE**

Numéro de l'essai : 10 - U - 369  
Date de l'essai : 23 Juillet 2010

**5. REFERENCE ET PROVENANCE DE L'ELEMENT TESTE**

Référence : BGV THERMO +  
Provenance : BOUYER LEROUX  
Lieu dit L'ETABLERE  
FR - 49280 LA SEGUINIERE

## 6. PRINCIPE DE L'ENSEMBLE

### 6.1 TYPE DE FONCTION

Le mur réalisé en briques de terre cuite était défini comme un « élément porteur ». Sa fonction était de résister au feu et à la charge appliquée en ce qui concernait les caractéristiques de performances de résistance au feu données au paragraphe 5 de la norme NF EN 13501-2.

### 6.2 GENERALITES

Voir planche n° 1.

L'élément testé était un mur porteur réalisé en briques de terre cuite «BGV THERMO + », à alvéoles verticales.

Le mur était recouvert par un enduit extérieur en face non-exposée et par un doublage intérieur en face exposée.

Il était linéairement chargé en tête.

### 6.3 DESCRIPTION DE L'ELEMENT

**Nota :** Le plan figurant sur la planche n° 1 a été fourni par le Demandeur, contrôlé par le Laboratoire d'Efectis France et est conforme à l'élément testé.

#### 6.3.1 Briques

Voir planche n° 1.

Les briques utilisées étaient en terre cuite et à alvéoles verticales. Elles avaient pour dimensions hors tout 500 x 200 x 314 mm (l x e x h).

Des tenons filés sur les faces latérales et leurs décaissés correspondants créaient une succession d'emboîtements de type tenon/mortaise sur toute la hauteur des briques assurant l'alignement de ces derniers.

#### 6.3.2 Revêtement du mur porteur

Le mur porteur était revêtu côté feu par un doublage intérieur de référence DOUBLISSIMO® 32 13+100 (BPB PLACO) d'épaisseur 113 mm composé d'une plaque de plâtre d'épaisseur 13 mm et de polystyrène expansé d'épaisseur 100 mm. Le doublage était fixé par plots de colle de référence MAP (BPB PLACO) à raison de 10 plots/m<sup>2</sup> environ.

Les joints entre les plaques de plâtre étaient traités avec des bandes à joints de largeur 50 mm, collées avec le même enduit.

Sur sa face non-exposée, le mur était recouvert d'un enduit extérieur WEBERLITEG (WEBER & BROUTIN) d'épaisseur 15 ± 2 mm projeté à la main.

## 7. REPRESENTATIVITE DE L'ELEMENT

Par ses matériaux issus de fabrication courante, l'élément - mis en oeuvre dans les conditions observées par le Laboratoire et conformément à la notice de mise en oeuvre par le fabricant - peut être considéré comme représentatif de la réalisation courante actuelle.

## 8. CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

### 8.1 REFERENCE DU CLASSEMENT

Le présent classement a été réalisé conformément au paragraphe 7.3.2. de la norme NF EN 13501-2.

### 8.2 CLASSEMENT

L'élément est classé selon les combinaisons suivantes de paramètres de performances et de classes.

R	E	I	W		†	-	M	C	S	G	K
R	E	I			30						
R	E				30						

**Les classements prononcés ci-dessus ne sont valables que pour un chargement centré uniformément réparti et dont l'intensité ne dépasse pas 70 kN/m<sup>2</sup> et pour une hauteur maximale de 2600 mm.**

## 9. CONDITIONS DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

### 9.1 A LA FABRICATION ET A LA MISE EN OEUVRE

L'élément et son montage doivent être conformes à la description détaillée figurant dans le rapport de référence.

En cas de contestation sur l'élément faisant l'objet du présent procès-verbal, le rapport de référence pourra être demandé à son propriétaire, sans obligation de cession du document.

### 9.2 SENS DU FEU

#### FEU COTE DOUBLAGE

### 9.3 DOMAINE D'APPLICATION DIRECTE DES RESULTATS

Conformément au paragraphe 13. de la norme NF 1365-1, les résultats de l'essai au feu sont applicables aux constructions similaires lorsque l'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées et que la construction continue à être conforme au code de conception correspondant du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité :

- a) diminution de la hauteur ;
- b) augmentation de l'épaisseur du mur ;
- c) augmentation de l'épaisseur des matériaux constitutifs ;
- d) diminution des dimensions linéaires des blocs mais pas de leur épaisseur ;
- e) diminution de la charge appliquée ;
- f) augmentation de la largeur sous réserve que l'élément d'essai ait été soumis à l'essai en pleine largeur ou avec une largeur de 3 m suivant la plus grande des deux valeurs.

Aucune autre modification de dimension que celles énoncées ci-dessus n'est admise.

### 10. DUREE DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

Ce procès-verbal de classement est valable **CINQ ANS** à dater de la réalisation de l'essai, soit jusqu'au :

**VINGT TROIS JUILLET DEUX MILLE QUINZE**

Passé cette date, ce procès-verbal n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une reconduction délivrée par Le Laboratoire d'Efectis France.

Fait à Maizières-lès-Metz, le 5 octobre 2010

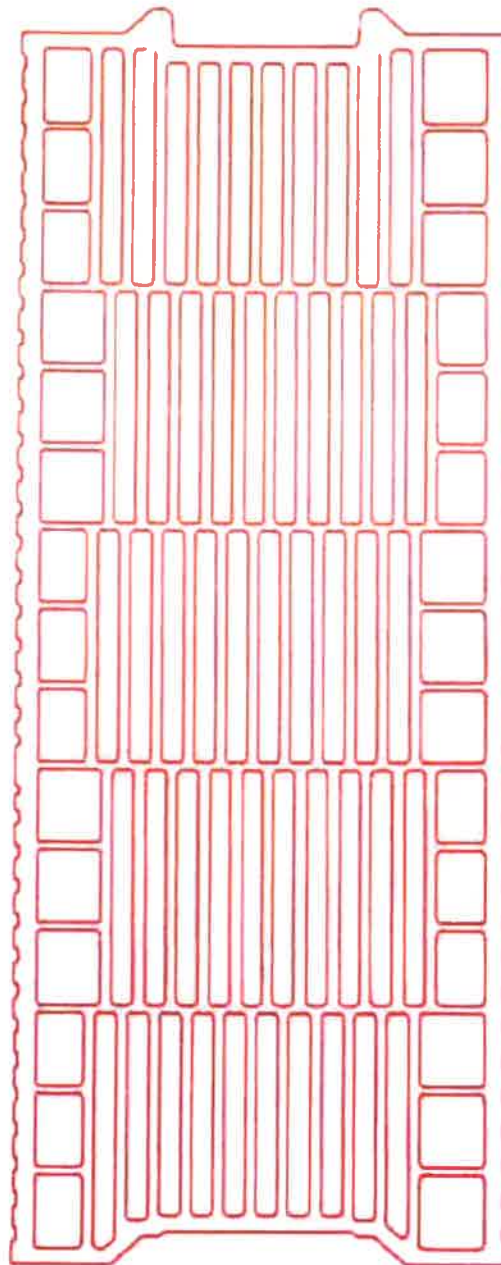


**Batta GUISSSE**  
Ingénieur Chargé d'Affaires





**Sebastien BONINSEGNA**  
Chef du service Consultance  
Chef du Service Essais 2

Planche n° 1 - Profil de la brique



COTES EN CUIJT

FILIERE BGV THERMO + B.L. / LA SEGUINIÈRE	MARFIL	
	49100 ST REMY EN MAUGES FRANCE	10.51962
		10.51962

Ce document est notre propriété, il ne peut être reproduit ou communiqué sans notre autorisation.